

Image not found or type unknown



Contrat de travail et avenant au contrat

Par **Lucail16**, le **04/08/2020** à **21:14**

Bonsoir j aimerais avoir des renseignements sur mon contrat de travail. je suis directeur adjoint de restauration mon directeur a été mis à pied le 11 février et licenciement le 18 mars 2020 or depuis le 11 février j ai pris le rôle de directeur et toutes ces contraintes qui vont avec mais mon employeur n'a ni fait d avenant au contrat ou de contrat probatoire est normal sachant que je fais le rôle de directeur avec la paie de directeur adjoint ?

Par **P.M.**, le **04/08/2020** à **21:51**

Bonjour,

Effectivement, un changement de qualification exige un avenant et vous pourriez en profiter pour négocier un nouveau salaire...

Par **Lucail16**, le **04/08/2020** à **22:09**

Merci , de votre retour